



VILLE DU PRADET

## MODALITES DE FONCTIONNEMENT DES STAGES

### « AVENTURES NAUTIQUES ET RECREATIVES »

**Vacances estivales  
Du 3 au 28 juillet 2017**

## Préambule

Les stages sportifs ont pour objet la découverte d'activités sportives favorisant l'initiation aux différentes disciplines dans un but non compétitif, en toute sécurité, avec un encadrement adapté.

Ils développent les capacités motrices et permettent l'acquisition d'une culture sportive alliant le plaisir individuel et collectif.

Destinés aux enfants âgés de 7 à 14 ans, ils participent à la mise en œuvre de la politique enfance de la ville du Pradet.

## 1-Conditions d'accès

L'accès est ouvert en priorité aux enfants de la commune et sous réserve de places disponibles aux enfants des communes avoisinantes.

## 2-Organisation

### 2.1 Jours et horaires

- Les stages se déroulent du lundi au vendredi. (sauf 14 juillet)
- Les inscriptions sont à la semaine et la journée complète. Les déjeuners sont pris obligatoirement pris avec le groupe sauf exceptionnellement sur présentation d'une décharge de responsabilités.
- Les enfants sont répartis par groupe d'âge : de 7 à 10 ans et de 10 à 14 ans
- Lieu de rendez-vous :  
**Le matin** : local technique du service des sports à la plage de la Garonne (proche du club de kayak)  
**L'après midi** :  
**Pour les 10 / 14 ans** même lieu à la Garonne  
**Pour les 7/10 ans** : au gymnase du Pradet complexe sportif Claude Mésangroas.
- Horaires :
  - **8h15/ 9h00** accueil – **9h15 / 11h30** activités
  - **12h00 -13h45** - Repas (fourni par les parents)
  - **Pour les 7/10 ans** :
  - **14h / 16h** activités

**16h00 / 16h15** goûter (fourni par les parents)

**16h30/16h30** Départ des enfants sous la responsabilité des parents (obligatoire (même s'ils sont sur la plage), sauf autorisation écrite)

**Pour les 7/14 ans :**

- **14h /16h30** activités

**16h30/ 16h45** goûter (fourni par les parents)

**16h30/17h00** Départ des enfants sous la responsabilité des parents (obligatoire (même s'ils sont sur la plage), sauf autorisation écrite)

## **2.2 Encadrement**

Il est assuré par les éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives du service des sports, assistés par du personnel en formation ou vacataire. Les activités voile et plongée sous-marine, sont prises en charges par des prestataires dûment conventionnés assistés du personnel municipal.

## **2.3 Lieux des activités**

Ils dépendront des activités proposées. Les responsables se réservent le droit d'annuler ou de modifier le programme pour des raisons de sécurité, d'intérêt général et de faisabilité.

## **3-Recommandations pour les tenues et matériel**

L'enfant doit adapter sa tenue à la pratique de l'activité :

**Tous les enfants, petits et grands, devront être munis d'un shorty et d'une combinaison intégrale (5 mm fortement conseillée) si la température de l'eau est froide.**

Kayak et voile : maillot de bain, tee-shirt et short ou shorty, coupe-vent (si mistral) casquette, **vieilles chaussures de sports ou chaussons de nautisme, dans tous les cas des chaussures fermées.**

Pêche à pied : chaussures pour marcher dans l'eau, maillot, tee-shirt, casquette, lunettes (conseillé).

Randonnée aquatique : (Randonnée sur les rochers, natation, sensibilisation à l'environnement et petits sauts pour les plus motivés) maillot de bain (éviter caleçon), **combinaison sauf si eau chaude**, vieilles chaussures de sports (pas de sandales) ou chaussons de nautisme permettant de nager et marcher sur les rochers (semelles rigides).

Body board, jeux aquatiques, planche : maillot de bain (éviter caleçon), shorty ou combinaison, vieilles chaussures de sports ou chaussons de nautisme.

Baptême de plongée : **combinaison. Préciser si problèmes oreilles.**

Sentier sous-marin : découverte faune et flore du littoral (45 à 50 mn) **combinaison obligatoire.**

**Les indispensables** : casquette ou chapeau obligatoire, rechange, serviette, crème et lunettes solaires, sac à dos avec gourde d'un litre au moins, chaussures pour marcher sur le sable.

Un top (tee-shirt polyamide) sous le shorty évitera les problèmes d'irritations au cou et de coup de chaleur sur le sable.

- **INTERDIT** : les sandales de plages transparentes peu confortables et dangereuses pour les activités sportives.

**Les 7/10 ans** : le programme propose des activités variées sportives et éducatives. Les enfants se déplaceront, les après-midi, dans différents lieux (parc Cravéro, bibliothèque, gymnase...). Il convient de prévoir une tenue sportive avec des chaussures adaptées.

## 4-Repas

Les repas et les goûters sont à la charge des familles. Les repas sont pris à l'espace des arts et les goûters sur les lieux d'activités. Afin d'assurer la bonne conservation des aliments nous conseillons l'utilisation d'une petite glacière souple munie de blocs congélation.

## 5-Règlement

Tout participant aux stages sportifs doit respecter les règles de vie suivantes :

- respect des équipes d'éducateurs sportifs et des personnels du complexe sportif,
  - respect de ses camarades,
  - respect des consignes,
  - respect des horaires des activités, de l'accueil et du départ des enfants,
  - respect des locaux et du matériel mis à disposition.
- **Tout enfant ne respectant pas les règles de sécurité ou ayant une attitude incompatible avec la vie de groupe pourra, après avertissement oral auprès de l'enfant et des parents, être exclu du stage.**

## 6-Responsabilités

Les différents intervenants :

- Le chef de service des sports est garant de la sécurité, du bon déroulement et de l'organisation des stages sportifs. Il est responsable de l'équipe des éducateurs sportifs.
- Les éducateurs sportifs sont responsables des enfants qui leur sont confiés.
- Le référent de ce stage est **M. PIRIOU Thierry**, éducateur sportif au service municipal des sports.
- **Contacts téléphoniques** :
  - **Guichet unique** : 04-94-08-69-44
  - **Responsable Service des Sports** : Mme Elsa Machado 06-14-93-83-60

- **Attention : il s'agit d'un stage sportif NAUTIQUE.**

Veillez nous informer si vos enfants ont peur de la mer et de ses spécificités, vagues, profondeur, algues, rochers...

Les enfants inscrits pour la première fois aux stages nautiques doivent obligatoirement effectuer les **tests d'aptitude à la pratique des activités nautiques** auprès du service des sports aux dates suivantes :

**21 et 28 juin de 16h30 à 18h**